

MÉMOIRE

Présenté au :
Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec
(RNCREQ)

Par :
Le comité «pesticides»
du Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec
(CRECQ)

Consultation du Groupe de réflexion sur les pesticides en milieu urbain
(Groupe Cousineau)

décembre 2001

Milieu urbain sans pesticides : un retour à la vie

PROBLÉMATIQUE – ENJEUX

La santé humaine et l'environnement

Les effets toxiques sur la santé d'une exposition aiguë (sévère et de courte durée) aux pesticides ne sont plus à démontrer puisqu'il est possible dans de telles situations de relier directement la cause et l'effet, même sur des cas isolés. Selon des statistiques pour 1997, le Centre anti-poison du Québec a reçu plus de 1500 appels concernant des expositions ou des intoxications par les pesticides dont 45% impliquent des enfants âgés de 5 ans et moins. Parmi les cas d'intoxication par les pesticides rapportés au Centre anti-poison, 68% impliquaient des pesticides dits «domestiques».

L'étude des effets à long terme des pesticides sur la santé demande toutefois une approche beaucoup plus complexe. Des recherches épidémiologiques effectuées sur différents échantillons de population montrent, pour la plupart des pesticides de synthèse, qu'il existe de nombreuses corrélations entre une exposition chronique à de petites doses et des effets importants à long terme tels les anomalies congénitales, la neurotoxicité, les troubles de comportement, les perturbations des systèmes immunitaire et endocrinien et différentes formes de cancer¹. Parmi les effets les plus graves, certains peuvent même se transmettre de générations en générations.

Ces liens sont d'autant plus inquiétants qu'ils concernent principalement les nourrissons, les jeunes enfants, les femmes enceintes, les personnes âgées ou celles dont le système immunitaire est affaibli. Par exemple, la superficie d'absorption cutanée par unité de poids chez les enfants est le double de celle des adultes. Les jeunes enfants ont généralement beaucoup plus de contacts directs avec le sol et le gazon et ont tendance à mettre dans leur bouche les objets qui pourraient être contaminés.

Le processus d'homologation d'un pesticide par Santé Canada ne constitue absolument pas un gage d'inocuité car on n'y évalue pas les effets d'une exposition chronique et les effets synergiques (effets combinés) des pesticides, même s'il existe environ 7500 formulations homologuées au Canada dont plusieurs se retrouvent quotidiennement dans notre alimentation, dans l'eau, dans l'air ou au sol.

L'utilisation des pesticides qui, ne l'oublions pas, vise à détruire certaines formes de vie sur un espace donné, entraîne inéluctablement une perte de biodiversité faunique et floristique, une détérioration de la qualité de l'eau dans plusieurs cours d'eau et nappes phréatiques.

Bref, tout porte à croire que nous sommes actuellement les cobayes d'une gigantesque expérience imprévisible et non contrôlée à l'échelle planétaire qui s'inscrit dans une optique mercantile redoutable, et ce pour des critères esthétiques fort discutables.

¹ Réf. : Trousse d'action «Sans pesticides ... naturellement » de la Coalition pour les alternatives aux pesticides (CAP) ; « Lawn pesticides : digging up the dirt » : article de Tamar Simon sur le Discovery Channel Canada's Website ; « Pesticides and Human Health » : lettre du Ontario College of Family Physicians (www.cfcp.ca/ocfp/commun/pest.html) ; « Cessons l'épandage abusif de pesticides à des fins utilitaires » : lettre ouverte d'un groupe de chercheurs et de médecins concernés, traduite par la CAP.

Accès aux pesticides

La facilité d'accès à une large gamme de pesticides dangereux en vente libre dans les quincailleries, centres de jardinage, magasins à rayons, etc. rend la situation encore plus préoccupante. Aucun contrôle n'est exercé pour restreindre ou empêcher l'usage de ces produits. Comme peuvent en témoigner certains vendeurs de produits pour l'entretien paysager, peu de gens prennent le temps de lire les étiquettes qui contiennent généralement une longue liste de précautions à prendre pour leur utilisation. De plus, ces étiquettes ne donnent aucune indication concernant les risques pour la santé et l'environnement à long terme et les effets synergiques potentiels.

En résumé, les torts provoqués par l'utilisation de pesticides en milieu urbain sont beaucoup plus grands que les «nuisances» qu'ils sont censés éliminer.

PROPOSITIONS – RECOMMANDATIONS

L'utilisation de pesticides en milieu urbain est une problématique globale dans laquelle s'enchevêtrent des considérations environnementales, sanitaires, culturelles, économiques, etc.. Nous proposons cependant que les considérations reliées à la santé humaine et à l'environnement prévalent dans tout processus de prise de décision concernant les pesticides. C'est pourquoi nous avons comme devoir de conscience d'appliquer et de promouvoir, dès maintenant, le principe de précaution². Dans cette optique, nous proposons que soient appliquées les mesures suivantes :

1. Interdire au Québec la vente et l'utilisation de pesticides de synthèse pour usage domestique, institutionnel, industriel ou commercial en milieu urbain.
2. Mettre en place une stratégie nationale d'éducation relative à l'environnement portant sur les alternatives aux pesticides.
3. Investir plus de fonds publics dans la recherche sur les biopesticides et sur les alternatives aux pesticides.
4. Selon les résultats des recherches dans le domaine et dans les cas où les alternatives aux pesticides ne peuvent s'appliquer, permettre, sous restrictions, la vente de biopesticides.

Il a fallu plusieurs dizaines d'années pour que soit reconnue officiellement la toxicité de la cigarette et son lien direct avec le cancer du poumon. Pourtant de sérieuses corrélations et des preuves inquiétantes étaient connues depuis longtemps. Si nous avions appliqué le principe de précaution à l'époque, des milliers de personnes à travers le monde auraient pu éviter l'intoxication et nous aurions ainsi économisé pour la société une partie des coûts de santé astronomiques qu'engendre ce fléau. Nous ne voulons pas attendre une génération d'hommes stériles ou d'enfants à problèmes sérieux de comportements avant de réagir au niveau des pesticides de synthèse.

² Le principe de précaution est devenu un principe de droit international à l'occasion de la conférence de Rio sur la protection de l'environnement organisée sous l'égide des Nations-Unis en 1992. La déclaration finale affirme que « **en cas de risque de dommages graves ou irréversibles, l'absence de certitude scientifique absolue ne doit pas servir de prétexte à remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir la dégradation de l'environnement**».

ARGUMENTS

Interdiction de vente et d'utilisation

Le principe de précaution constitue l'argument majeur justifiant les propositions déjà énoncées. Les pesticides de synthèse nous placent actuellement en situation de risques sérieux et dans ce cas, des hypothèses non infirmées devraient être tenues provisoirement pour valides même si elles ne sont pas formellement démontrées, tant que nous ne disposons pas d'une preuve irréfutable de leur innocuité.

De plus, une interdiction de vente et d'utilisation arriverait à point dans le contexte où, selon le Plan d'action québécois sur les matières résiduelles, les municipalités devront bientôt valoriser les résidus verts (feuilles, gazon, branches, etc.) générés sur leur territoire. Les municipalités et leurs citoyens auront donc intérêt à ne pas utiliser de pesticides de synthèse afin de ne pas contaminer le compost produit à partir des résidus verts.

Importance et pertinence de l'éducation

L'éducation et la sensibilisation constituent les meilleurs moyens de s'assurer de l'acceptation par la population des mesures d'interdiction de vente et d'utilisation des pesticides de synthèse. Une campagne nationale d'éducation facilitera la transition vers les alternatives aux pesticides et permettra à la population de faire des choix plus éclairés en matière d'entretien paysager et de lutte aux parasites. Par exemple, on peut prévoir une stratégie publicitaire nationale (télé, radio, journaux, etc.) s'attaquant aux critères esthétiques qui perpétuent le mythe de la pelouse parfaite et, parallèlement, fournir dans les municipalités des outils à la population pour l'encourager à adopter des alternatives au gazon.

À Victoriaville, les résultats d'une campagne d'éducation et de sensibilisation sur les alternatives aux pesticides organisée par le Centre de recherche et d'éducation à l'environnement régional (CRÉER) démontrent bien l'efficacité et la nécessité de telles actions. Durant cette campagne, des intervenantes ont rencontré 500 résidentes et résidents et leur ont distribué une trousse d'action de la Coalition pour les alternatives aux pesticides.

Un sondage réalisé par la suite auprès de ces résidentes et résidents révèle que 63% d'entre eux ont réduit leur usage de pesticides. La moitié de ceux qui ont réduit leur usage de pesticides ont posé l'affiche «Sans pesticides ... naturellement» sur leur parterre. Près de 33% des personnes interrogées perçoivent des changements favorables depuis la campagne d'éducation et de sensibilisation.

Investissements dans la recherche

La recherche facilitera grandement la transition vers les alternatives écologiques et aidera le processus d'homologation des biopesticides. L'utilisation de fonds publics dans des institutions de recherche publiques représente le meilleur moyen de garder une indépendance et une objectivité essentielles face aux compagnies privées qui fabriquent les pesticides.

Alternatives disponibles

Nous n'avons pas besoin de pesticides de synthèse dans le contrôle des ravageurs. De nombreuses méthodes de contrôle physiques, mécaniques, biologiques et des pesticides à faible impact, comme les pesticides biologiques, peuvent être utilisés. **On ne peut donc pas invoquer le fameux subterfuge : « Les pesticides sont un mal nécessaire »** pour ignorer consciemment l'urgence d'un bannissement de ces produits en milieu urbain.

MOYENS DE MISE EN OEUVRE

Une période de transition

L'interdiction de vente et d'utilisation de pesticides de synthèse pourra prendre la forme d'un règlement provincial issu de la Loi sur les Pesticides et/ou de la Loi sur la qualité de l'environnement. Une période de transition de trois (3) ans devra être prévue afin d'appliquer progressivement cette mesure d'interdiction.

Un partenariat local - national

L'établissement de la stratégie nationale d'éducation sur les alternatives aux pesticides mettra à contribution le gouvernement provincial pour des actions de sensibilisation au niveau national (ex : publicité à la télévision) et des organismes non gouvernementaux en environnement (ONGE) locaux et régionaux pour les actions locales plus ciblées. Les ONGE qui appliquent le principe de précaution et en font la promotion dans leurs activités d'éducation et de sensibilisation concernant les pesticides seront soutenus financièrement par le gouvernement via un programme spécifiquement conçu à cet effet. L'éducation et la sensibilisation doivent viser autant les différents ministères, les industries, commerces et institutions, que le simple citoyen.

Des entreprises d'économie sociale

Pour mieux harmoniser le virage sans pesticides, nous proposons l'établissement d'entreprises d'économie sociale qui offriront les services d'entretien écologique des espaces verts et autres alternatives aux pesticides, et ce dès la première année de la période de transition. En plus des retombées positives importantes au niveau de la santé et de l'environnement, cette solution constituera un bon moyen de créer de l'emploi en région.

La nécessité de la formule «économie sociale» pour la protection de l'environnement à long terme a été soulevée par Alpha 2000, groupe dont fait partie le Ministère de l'éducation du Québec : *«Une économie de développement durable suppose des investissements variés dans des entreprises socialement utiles, dans la formation des personnes, dans la mise en œuvre des ressources locales dans l'aménagement de l'environnement. Une telle économie réfère à un modèle pluriel, impliquant la coopération des secteurs privé, public et associatif, ainsi que les finalités conjuguées de productivité économique, de solidarité sociale, de plus-value culturelle et de viabilité écologique»³.*

³ Tiré de « Éducation écologique dans la vie quotidienne », Alpha 2000, Ministère de l'éducation du Québec, 2000.

L'accès aux biopesticides

Durant la période de transition, il faudra instaurer, avec la Chaire de recherche sur les biopesticides de l'institut Armand Frappier, un système de classification des biopesticides selon leur niveau de risque pour la santé et l'environnement qui servira à élaborer une politique d'accès aux biopesticides. Cette politique d'accès visera à s'assurer que ces produits sont disponibles sur autorisation et qu'ils sont utilisés quand il n'y a pas d'autres alternatives possibles. Parallèlement, grâce à la recherche, le processus d'homologation des biopesticides de l'ARLA deviendra aussi plus efficace.

La recherche

Une expertise se développe actuellement à la Chaire de recherche sur les biopesticides de l'Institut Armand-Frappier, c'est pourquoi une part des fonds publics pour la recherche sur les alternatives aux pesticides pourraient y être destinés.

Des projets - pilotes

Pour démontrer la faisabilité et l'efficacité des alternatives aux pesticides, nous proposons que des institutions publiques (municipalités, commissions scolaires, ministères, etc.) montrent l'exemple et servent de «laboratoires» en cessant l'utilisation de pesticides de synthèse et en adoptant des méthodes alternatives dès la première année de la période de transition. On effectuera un suivi rigoureux des résultats obtenus auprès de ces projets – pilotes afin d'identifier les problèmes rencontrés et d'y trouver les meilleures solutions.

La diffusion du savoir

Dans le cadre de la stratégie nationale d'éducation, il faudra prévoir un plan de diffusion des résultats des recherches sur les alternatives aux pesticides de synthèse afin que la population puisse faire des choix éclairés dans ce domaine.

<p><i>« Une mauvaise herbe est une plante dont on n'a pas encore trouvé les vertus. »</i> Ralph Waldo Emerson</p>

Comité « Pesticides » du Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec :

Mme Berthe Tessier, administratrice
Mme Sonia Dumoulin, administratrice
M. Gilles Guay, directeur général